REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le LL. 12. 20 24.

ID: 001-210102166-20241205-D 2024 12 68-DE

COMMUNE DE LHUIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D 2024 12 68

Séance du 5 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

L'an deux mil vingt-quatre le cinq décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS: Marie-France AUBOIRON, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absent excusé: Mikaël BABOLAT, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA

OBJET DE LA DELIBERATION DESIGNATION DES GARANTS DE LA BONNE EXPLOITATION DES BOIS VENDUS EN BLOC ET SUR PIED

Vu la démission de M. Laurent BORDEL conseiller municipal élu en mars 2020, et suite au résultat de l'élection complémentaire municipale du 24 novembre 2024 il y a lieu de procéder à son remplacement en désignant un garant de la bonne exploitation des bois vendus en bloc et sur pied.

Le Maire.

Membres déjà en place : Christian CONAND Jean-Michel LAURENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne en complément de cette délégation Ugo DAUVERGNE

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Emmanuel GINET